

SÉMINAIRE GÉNÉRAL

DROIT ET
CHANGEMENT
SOCIAL



Jeudi 18 janvier
14h - 16h

Faculté de Droit de Nantes

Salle 372 et par Zoom

Le principe de solidarité écologique - Approche prospective

Agnès Michelot

Maître de conférences à La Rochelle Université
Laboratoire Littoral ENvironnement et Sociétés (LIENS)

Discutantes :

Audrey Fauconnier, Doctorant en droit public

Sabrina Robert, Professeur de droit public

Le principe de solidarité écologique reconnu dans la loi française de 2016 sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages présente de nombreuses potentialités pour ouvrir la voie de la transformation vers la soutenabilité dans un contexte de crise sanitaire mondiale et d'urgence écologique. Ce contexte inédit impose de trouver des leviers pour opérer une transformation profonde de nos modèles de société en reconnaissant les interdépendances des écosystèmes et des êtres vivants. La solidarité écologique définie et reconnue dans un principe juridique à vocation universelle pourrait nous ouvrir cette voie. Dans cette perspective, nous proposons une reformulation du principe et justifions ce choix en explorant ses potentialités dans différents terrains et domaines d'application (droit des sols, milieu marin, Antarctique...) en droit interne comme en droit international.

Europe
Politique
et Juridique
dans la
Mondialisation

Mutations
écologiques et
nouvelles
gouvernances

Innovations
Technologiques,
Santé et
Biopouvoir

Justice(s) :
normes, pratiques
et sociétés

Mobilités
Humaines,
Sociales et
Professionnelles

Réflexivités
Juridiques et
Interdisciplinaires

dcs.univ-nantes.fr